

1.

Débitrice: **Teksa SA**, Z.I. de l'Ecorcheboeuf,
1084 Carrouge
2.

Déclaration de faillite: 05.06.2008
3.

Suspension de faillite: 07.08.2008
4.

Echéance selon art. 230 al. 2 LP: 01.09.2008
5.

Avance de frais: CHF 10'000.00
- Indication: La faillite sera clôturée si, dans le délai sus-mentionné, les créanciers n'en requièrent pas la liquidation et ne fournissent pas la sûreté exigée pour les frais qui ne seront pas couverts par la masse. La réclamation ultérieure d'avances supplémentaires est réservée.
- Office des faillites de Moudon-Oron

1510 Moudon
- (04616390)